



Paris, le 24 novembre 2017

Communiqué de presse

La FFPS dénonce la tentative d'OPA des syndicats médicaux sur la fédération des CPTS

La Fédération Française des Praticiens de Santé (FFPS) s'opposera fermement à la constitution d'une fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) qui ne serait pas impulsée au bénéfice de l'ensemble des professionnels de santé libéraux dans les territoires.

Ces structures inscrites dans la Loi de modernisation de notre système de santé de 2016, visent à favoriser une meilleure organisation des acteurs de soins de ville sur les territoires dans le but d'améliorer la prise en charge des patients et de fluidifier les parcours. Pour rappel, la version initiale de ce projet de loi comportait un dispositif irréaliste, rigide et technocratique. C'est la mobilisation de l'ensemble des syndicats des professionnels de santé libéraux, sous la houlette du Mouvement Pour la Santé de Tous, qui a conduit à son remaniement après la grande manifestation du 15 mars 2015 pour aboutir, après une concertation avec le Ministère de la Santé de l'époque, à ce qu'il est à présent. C'est-à-dire un dispositif, peut-être pas encore parfait, mais plus souple dont la création émane des professionnels de santé d'un territoire dans le but de construire des projets communs selon leurs besoins et les réalités locales.

Sans être l'outil ou le modèle unique, les CPTS constituent le maillon nécessaire à une bonne articulation avec les établissements hospitaliers publics et privés dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire (GHT) en donnant une visibilité aux acteurs libéraux de terrain. A cet égard, elles revêtent un caractère stratégique pour les soins de ville libéraux.

Au moment où les CPTS commencent à émerger dans les territoires, que des outils techniques et des supports numériques émergent pour faciliter la mobilisation des professionnels, la FFPS considère qu'il est nécessaire de rassembler l'ensemble des acteurs au sein d'une fédération des CPTS dotée d'un rôle technique d'appui et de mutualisation.

La FFPS réaffirme avec force que toutes les professions de santé libérales doivent être associées à la phase de construction de ce projet pluri professionnel et qu'il n'est ni admissible ni légitime que seuls les syndicats de médecins élaborent en chambre une fédération de façon unilatérale.

La FFPS, engagée aux côtés des acteurs de terrain, entend mobiliser son énergie et son ancrage dans les territoires pour travailler à la création de cette future fédération des CPTS. Elle veillera, contrairement aux syndicats médicaux, à ce que toutes les professions et tous les acteurs y aient la place qui leur revient dans un esprit de collégialité.

Contact presse :

Philippe TISSERAND : 01.47.42.94.13